



Distr.  
GENERALE  
S/12749  
21 juin 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

---

NOTE VERBALE DATEE DU 14 JUIN 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE  
GENERAL PAR LA MISSION PERMANENTE DE MAURICE AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de Maurice auprès de l'Organisation présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à la note PO 230 SOAF que celui-ci lui a adressée le 10 novembre 1977 à propos de l'application de la résolution 418 (1977) relative à la question de l'Afrique du Nord, a l'honneur de porter à sa connaissance les renseignements suivants communiqués par le Ministère des affaires extérieures de Maurice :

"Les dispositions de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité ont été intégralement appliquées par le gouvernement. Maurice ne fait en aucune façon commerce d'armes avec l'Afrique du Sud.

Elle a en outre manifesté, à l'occasion de plusieurs réunions régionales et internationales, son opposition à la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain et continuera à le faire."

La Mission permanente de Maurice a l'honneur de demander que le texte de la présente note soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

-----